

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

République Française

DELIBERATION N° 2026-06

Département de l'Isère

Canton de l'Oisans

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LES DEUX ALPES

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai à 17 H 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : Le Président Stéphane SAUVEBOIS, la Vice-Présidente Jocelyne MARTIN, Laurence CHOPARD, Sophie MARTIN HAUTINGUIRAUT, Florence TRACOL, membres nommées.

Absentes : Marie Hélène COING, Virginie DUMONT, Brigitte MANIN membres élues, Nadjeschda PIETSCH membre nommée.

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHOPARD

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2. – Autres documents budgétaires

OBJET : Vote du budget supplémentaire 2026

VU les articles L123-5 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriale, notamment L2311-5 et R2311-13 et suivants du CGCT ;

CONSIDERANT que le budget supplémentaire a pour fonction d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats et d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;

Monsieur le Président propose d'approuver le budget supplémentaire du budget 2026 :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Sens	Compte	Objet	
D	2188	Achat matériel transport portages repas et courses	695,00 €
D	611	Registre des délibérations	500,00 €
D	65811	Abonnement aux systèmes de télétransmission des actes comptables et administratifs	400,00 €
D	65888	Remboursement mutuelle suite à des décès Remboursement excursions voyage 2025 suite à annulation	1 500,00 €
R	001	Excédent reporté	695,00 €
R	002	Excédent reporté	39 615,00 €
R	7488	Diminution subvention communale	- 37 215,38 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Président ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget 2026 du CCAS
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

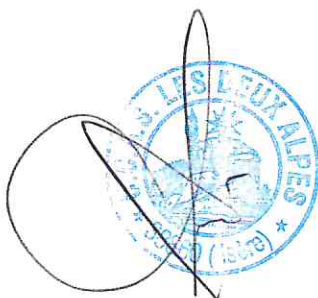
Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance

Laurence CHOPARD

Le Président du CCAS LES DEUX ALPE

Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.